

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE  
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2017

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 14 février 2017 à 17 h, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott et Jacques Martial sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur le conseiller Daniel Rocheleau était absent.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Madame Francine Bergeron, mairesse déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Zec des Nymphes - Demande;
5. Traitement de surface double ou triple - 58e Avenue, chemin Natur'Eau et rang Saint-Pierre - Soumissions déposées;
6. Pavage - Rue Desjardins - Soumissions déposées;
7. Construction d'égouts pluviaux - Dossier de la rue Desjardins;
8. Période de questions;
9. Clôture et levée de la séance;
10. Méditation.

79-02-2017

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que** soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

**Adoptée à l'unanimité.**

**ADMINISTRATION**

80-02-2017

ZEC DES NYMPHES - DEMANDE

La Zec des Nymphes demande une commandite sous forme d'achat de billets pour la soirée Chasse et Pêche qui aura lieu le 25 février 2017.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott  
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon  
Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville achète quatre (4) billets pour leur évènement d'une somme totale de 100.00 \$.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **VOIRIE**

81-02-2017

### TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE OU TRIPLE – 58E AVENUE, CHEMIN NATUR'EAU ET RANG SAINT-PIERRE – SOUMISSIONS DÉPOSÉES

**Considérant que** des soumissions ont été demandées pour des travaux de traitement de surface double ou triple sur la 58e Avenue, le chemin Natur'Eau et le rang Saint-Pierre;

**Considérant que** l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la Municipalité situé au 162, rue Desjardins, Mandeville le vendredi 10 février à 10 h 01;

**Considérant que** les soumissions déposées sont les suivantes :

- Les Entreprises Bourget inc. – Soumission d'une somme de 212 786.70 \$ plus les taxes;
- Sintra inc. – Soumission d'une somme de 178 999.50 \$ plus les taxes.

**En conséquence,**

**Il est proposé** par le conseiller Monsieur Denis Prescott

**Appuyé** par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville alloue le contrat pour les travaux de traitement de surface double ou triple sur la 58e Avenue, le chemin Natur'Eau et le rang Saint-Pierre au plus bas soumissionnaire conforme, soit à SINTRA INC. au montant total de 178 999.50 \$ plus les taxes.

**Que** le contrat est conditionnel à ce que les transactions soient complétées afin que le chemin Natur'eau et la 58<sup>e</sup> Avenue soient la propriété de la municipalité.

**Que** le contrat est conditionnel à ce que des travaux de dynamitage au chemin Natur'eau soient complétés.

**Que** les travaux ne pourront pas débuter avant que la municipalité ait reçu la confirmation écrite de la subvention du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet – accélération des investissements sur le réseau routier local 2016-2018 (AIRRL) à moins que la municipalité donne avis écrit vous confirmant que les travaux peuvent débuter.

**Que** cette dépense soit payée par le règlement d'emprunt numéro 380-2016 et le programme de subvention AIRRL.

**Que** la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat.

**Adoptée à l'unanimité.**

82-02-2017

PAVAGE – RUE DESJARDINS – SOUMISSIONS DÉPOSÉES

**Considérant que** des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur la rue Desjardins;

**Considérant que** l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la Municipalité situé au 162, rue Desjardins, Mandeville le vendredi 10 février à 11 h 01;

**Considérant que** les soumissions déposées sont les suivantes :

- Les Entreprises Généreux – Soumission d'une somme de 149 539.00 \$ plus les taxes;
- Pavage JD inc. – Soumission d'une somme de 160 785.80 \$ plus les taxes;
- Sintra inc. – Soumission d'une somme de 189 851.25 \$ plus les taxes.

**En conséquence,**

**Il est proposé** par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

**Appuyé** par le conseiller Monsieur Denis Prescott

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville alloue le contrat pour les travaux de pavage sur la rue Desjardins au plus bas soumissionnaire conforme, soit LES ENTREPRISES GÉNÉREUX au montant total de 149 539.00 \$ plus les taxes.

**Que** les travaux ne pourront pas débuter avant que la municipalité ait reçu la confirmation écrite de la subvention du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet – accélération des investissements sur le réseau routier local 2016-2018 (AIRRL) à moins que la municipalité donne avis écrit vous confirmant que les travaux peuvent débuter.

**Que** cette dépense soit payée par le règlement d'emprunt numéro 380-2016 et le programme de subvention AIRRL.

**Que** la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat.

**Adoptée à l'unanimité.**

83-02-2017

CONSTRUCTION D'ÉGOUTS PLUVIAUX – DOSSIER DE LA RUE DESJARDINS

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Denis Prescott

**Appuyé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville s'engage à entretenir les ouvrages, incluant les séparateurs hydrodynamiques et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien à jour pour le projet d'installation d'égouts pluviaux avec émissaire à la Rivière Mastigouche et séparateurs hydrodynamiques sur chacune des rues Alain, Marseille et Parent.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

84-02-2017

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial

**Appuyée par** le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

**Il est résolu**

**Que** la séance soit et est levée à 17 h 09.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **MÉDITATION**

\*\*\*\*\*

---

**Francine Bergeron**  
**Mairesse**

---

**Hélène Plourde**  
**Directrice générale et**  
**secrétaire-trésorière**